

COMPTE-RENDU
De la réunion du mercredi 06 juillet 2011 à 17h30

Présents :

Administratifs :

Marc SAVELLI- DGST, Jean-Claude LACARRIERE - DGA Services Techniques Bâtiments, Raphaël ALBERTI – Services voirie, Dimitri BELKISSE – Services voirie.
Emmanuel BROZ – Mairie de Corbeil-Essonnes, Michèle SOURD – Mairie de Corbeil-Essonnes

CORBEIL-ESSONNES ENVIRONNEMENT :

Pierre MICHEL, Annie DUVAL

Association FCDE :

Maryvonne MATEU, Claude KOLSKI, Kamal AMASS, Maryvonne NOEL,

Bureau d'étude BATT :

M. ROGER

Absents excusés : Jean-François BAYLE, élu de la CASE, M. CACOUAULT de BATT

ORDRE DU JOUR : Programme d'aménagement de la RN7 Boulevard John KENNEDY à Corbeil-Essonnes

I. INTRODUCTION :

Marc SAVELLI rappelle brièvement l'objet de la réunion aux présents.

Les associations demandent des élus pour la prise de décision.

Marc SAVELLI présente les excuses des élus indisponibles pour cette réunion.

Jean-Claude LACARRIERE informe de l'avancement des travaux.

Les associations demandent une anticipation sur les prochains travaux.

Marc SAVELLI précise que c'est prévu et que la CASE s'inscrit dans une telle démarche.

II. TRAVAUX

Association n°2 : La partie réservée aux piétons est impraticable, les trottoirs sont surélevés, difficile d'accès pour les personnes handicapées. Des demandes ont déjà été formulées et aucune suite n'a été donnée.

Jean-Claude LACARRIERE : Sur la première tranche, les travaux ont déjà été réalisés (800 m environ). Les contraintes (axe de la voirie géré par le département) sont telles que nous ne pouvons pas toucher à la largeur de la chaussée (+/- de 9m). Il était nécessaire de créer du stationnement le long d'une voie à forte circulation, d'où une largeur de stationnement au dessus des normes. Les niveaux en limite de propriété sont également à considérer comme une contrainte (parfois 1 m au dessous la chaussée).

Pierre MICHEL : Y aurait-il la possibilité de décaisser la Nationale 7 ?

Jean-Claude LACARRIERE : Non, impossible du fait de la présence des divers réseaux enterrés. L'état des lieux de la première tranche a donc amené à ces aménagements. La solution serait l'utilisation de différents matériaux pour les malvoyants.

Association N°2 : La piste cyclable ne devrait pas être utilisée par les piétons.

Association N°1 : C'est une affaire d'égalité des droits. Défense du piéton / défense des cyclistes. Il faut que la circulation et la sécurité soient la priorité des projets. Il n'est pas possible de mélanger piétons et vélos.

Jean-Claude LACARRIERE : Piste cyclable, trottoir, chaussée : La largeur confortable est fixée par le Conseil Général de l'Essonne. Nous pouvons également imaginer un tapis, marquage au sol ou bien des panneaux.

Association N°1 : Le Conseil Général partage ce point de vue.

Association N°1 : Il y a une traversée de voie secondaire, le tracé est à revoir car trop longue (+12m), rue St Lazare.

Association N°2 : Il faudrait réduire également la vitesse à 30km/h

Marc SAVELLI : Est-ce une obligation ? Avec le séquençage actuel des feux, ça roule lentement.

Association N°2 : La vitesse actuelle est à peu près celle-ci.

Association N°1 : Il y a aussi le problème des heures creuses et de la nuit, concernant les bandes cyclables.

Association N°1 : Nous émettons une remarque sur l'alvéole de stationnement, lacune de 40 cm.

Marc SAVELLI : Ce sera rectifié en 2ème partie.

Association N°2 : Ce sera un problème pour sortir des places

Jean-Claude LACARRIERE : La solution serait d'arrondir les angles (de 90° à 45°), mais nous allons perdre des places.

Dimitri BELKISSE rappelle que l'on ne peut pas modifier la largeur de la chaussée.

Association N°2 propose de réaliser des bandes plus larges, ce qui évitera de s'écarter et donc évitera le danger pour les vélos.

Jean-Claude LACARRIERE : 1m50 ?

Association N°2 confirme son accord.

Association N°1 : L'accès pour les malvoyants est à reprendre.

Association N°2 : Les bandes podotactiles marquent un cheminement piéton qui n'est plus adapté. Que peut-on faire ?

Marc SAVELLI : Il est possible d'adapter, d'arrondir.

Association N°2 : Peut-on élargir le trottoir ? (+ 1.m50)

Marc SAVELLI : Il y a plus d'1m50 de chaque coté des réserves ($\pm 2m$ ou plus).

M. Roger : On se conforme, ou bien on s'adapte.

Association N°1 : Redresser les courbes à 90° afin d'éviter les conflits fréquents avec les piétons.
Il faut casser les courbes afin qu'un bus puisse tourner. Courbes à 6m trop généreux ; on descendre à 5m.

Jean-Claude LACARRIERE : Il faudra vérifier pour les bus.

Association N°1 : Il n'y a pas de « céder le passage » au carrefour DUNANT. Il faudrait des lignes de feux intermédiaires.

Jean-Claude LACARRIERE : Après négociation, installation de feux à commande piéton.

Association N°1 : Cela sécuriserait les véhicules lents.

Jean-Claude LACARRIERE : Il faudrait prévoir une visite sur site (carrefour DUNANT).

Association N°2 : Si quelque chose doit être fait, c'est dans la montée (création d'une piste cyclable), très utile pour la sécurité (Bd Henri DUNANT).

Dimitri BELKISSE : Du même style que sur la chaussée car limité en largeur de trottoir.

Association N°2 : Des bandes sur voirie vers le sas avant le feu rouge, c'est très pratique également.

M. Roger : Cela se fait déjà à certains endroits.

Association N°1 : Tourner à droite est dangereux ; il faudrait installer un feu pour les cyclistes.

Association N°2 : En ce qui concerne la 2ème et 3ème tranche, il va y avoir des rétrécissements si l'aménagement se poursuit au Bd KENNEDY.

Jean-Claude LACARRIERE : Non, cela se rétrécit mais les nouvelles constructions n'empiètent pas sur le domaine public.

Association N°2 : La piste sur le trottoir rend la vie impossible aux aveugles et malvoyants.

Marc SAVELLI : Un courrier spécifique en réponse à vos sollicitudes vous sera adressé ainsi qu'un compte-rendu de cette réunion.

Association N°1 et 2 : Nous avons également une inquiétude venant des Tarterets et de la RN7 (rond-point à feu).

Marc SAVELLI : Le réaménagement de cette partie de la RN7 est inscrit au programme 2011/2014.

Marc SAVELLI : Pour conclure :

- ✓ Une marche sur le terrain est prévue fin juillet.
- ✓ La proposition d'aménager des bandes cyclables sur le Bd J.F KENNEDY va être faite au Président de la CASE pour validation.
- ✓ L'impact sur les subventions autour du projet doit être étudié.
- ✓ Le compte-rendu de cette réunion sera transmis à tous les participants.
- ✓ Les associations seront tenues informées des mesures prises et une réponse à leurs courriers initiaux sera faite.

L'ordre du jour épuisé, aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.